



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 19 décembre 2005

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre 2005 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTTHIEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints
Mmes et Mrs Yvette SALA, Henry SILVAN, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Isabelle MAOUNY, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absent : Mr Gilles CARRE excusé et Mme Legendre

Secrétaire : Mme Isabelle MAOUNY

Monsieur BIDEAU, fait part des subventions allouées par le conseil général, lors de la dernière commission permanente, à savoir :

- 15 245 € au titre des Amendes de polices pour l'aménagement de la Place de la Mairie
- 2 444 € pour l'installation des abris bus à Sougères et Pien
- 604 € pour la surveillance dans les cars scolaires

DECISION MODIFICATIVE 2 – Commune

Avec les écritures passées tant en recettes qu'en dépenses au cours de l'exercice, il est nécessaire de modifier ou réajuster les inscriptions budgétaires. L'équilibre budgétaire est maintenu.

DECISION MODIFICATIVE 1 – Lotissement F. BROCHET

Afin de régulariser les écritures d'ordre de stock, il convient de prévoir des modifications aux inscriptions budgétaires sans modifier l'équilibre du budget.

CONVENTION DE REMBOURSEMENT

Le monument aux Morts de Sougères a été endommagé par un véhicule automobile. Dans l'impossibilité de recourir à l'assurance, le propriétaire s'engage à rembourser le montant des dégâts estimés à 897,00 euros en 9 versements, dont 8 versements de 100,00 € et le dernier de 97,00 €

Le Conseil Municipal accepte ces modalités de remboursement, autorise le maire à passer et signer une convention, commet le receveur municipal pour réclamer les versements.

VENTE VEHICULE 2547 QT 89

Le camion benne de marque RENAULT, immatriculé 2547 QT 89, hors d'usage, a été remplacé par un camion neuf acquis en juin 2005 et livré récemment. L'entreprise EURL LHUILLIER FILS fait une offre de reprise pour destruction de 1 300 € TTC. Le conseil accepte cette reprise et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à la vente du véhicule immatriculé 2547 QT 89.

ADMISSION EN NON-VALEUR

La Trésorerie nous informe qu'elle n'a pu obtenir, sur l'exercice 2004, le recouvrement de 17,00 euros auprès de Monsieur C. RENAUDIN.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de la somme de 17,00 euros.

CLASSE VERTE 2005/2006 – Groupe V. HUGO

Une classe de V. HUGO part en classe verte à La Bourboule, du 29 mai au 2 juin 2006. Le coût du séjour s'élève à 275,00 euros par enfant. Le conseil maintient le principe d'une participation avec quote-part des parents, dont une fixe de 70 € en fonction de l'impôt sur le revenu 2004 par famille.

Suite aux conseils d'école, Mme RIMBERT signale une baisse importante du nombre d'enfants à la rentrée de 2006 en maternelle et la remise en cause du maintien de la classe unique de Sougères.

ETUDES SURVEILLEES

En fonction de leur grade les enseignants assurant les études surveillées seront rémunérés sur la base horaire de 14,89 euros pour les institutrices et de 16,73 euros pour les professeurs des écoles, conformément à la réglementation en vigueur.

CONTRAT PACCARD

La société PACCARD, installatrice du carillon, nous propose un nouveau contrat d'entretien conforme aux normes, en ce qui concerne :

- la durée pour 3 ans reconductible 1 fois de façon expresse et non plus tacite,
- la modification de la formule d'indexation, (l'indice PsdD de référence n'est plus publié depuis août 2004).

Le conseil donne son accord.

ENQUETES PUBLIQUES

Installations classées – ACTA MOBILIER

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une activité de conception, de fabrication de façades, de meubles et d'aménagement de stands d'exposition, sur le territoire de la commune, déposé par la Société ACTA MOBILIER, a fait l'objet d'une enquête publique du 15 novembre au 15 décembre 2005 inclus.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Révisions simplifiées du POS – Extension d'un établissement de soin et de réadaptation – Petit Pien (hameau) et déplacement d'une activité agricole (Sougères/Sinotte)

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 30 juin 1980, révisé le 9 septembre 1994 et modifié les 2 juin 1995, 14 octobre 1996, 29 avril 2002, 2 octobre 2003 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juin 2005 engageant la révision simplifiée du POS et définissant les modalités de la concertation préalable ;

Vu l'arrêté municipal n°2005/105 en date du 30 septembre 2005 et 2005/118 en date du 21 octobre 2005 mettant le projet de révision simplifiée du POS à enquête publique ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur non datés ;

Vu le dossier de révision simplifiée du POS ;

Considérant que la révision simplifiée du POS a pour objectif de permettre la réalisation d'un équipement public d'intérêt collectif « extension d'un établissement de soin et de réadaptation » Petit Pien (hameau) ; et le déplacement d'une exploitation agricole dans l'intérêt collectif.

Après en avoir délibéré,

- tire un bilan favorable de la concertation ; décide d'approuver les révisions simplifiées du POS telle qu'elles sont annexées à la présente délibération.

ZONE D'ACTIVITE

MACHERIN :

- La société Forget-Formation est intéressée par l'achat du terrain cadastré BC 243 de 5 000m², juxtaposé à leur établissement actuel au Nord, compte tenu de leur premier investissement, il propose le prix de 35 000 euros HT (Prix de base 7,62 €HT x 5 000 m² = 38 100 €). Le conseil maintient le prix de 38 100 €HT, le prix au mètre carré n'ayant jamais été revalorisé.
- Les lots 9, cadastré BD 497 de 5 202 m² et 11 de 8 472 m², du lotissement « Paris-Rome » à l'angle de l'avenue de l'Europe et de la rue de Paris, font l'objet de nombreuses demandes d'implantation. Le conseil donne priorité au déplacement du bowling pour agrandissement. Le terrain qu'il convoitait, le long de la RN 6, faisait également l'objet d'une réservation par l'enseigne BATIGRO dans le cadre d'une CDEC qu'elle a obtenue. Confirmation doit être faite pour avril 2006, les autres demandes seront examinées dans l'ordre d'arrivée.
- La centrale à béton est implantée sur un terrain de 19 732 m² mais n'en occupe qu'une petite moitié. La Société MASONI, propriétaire du terrain, est favorable à revendre l'excédent à la commune, dont une partie sera destinée au terrain d'accueil à une famille des gens du voyage.

LA CHAPELLE :

Plusieurs réunions ont eu lieu tant en mairie, qu'au conseil général et pour la mise en place du Centre de Formation Défense 2^{ème} chance.

Projet : deux à trois compagnies de 120 volontaires avec arrivée différée, 70 % hommes, 30 % femmes, durée de présence de 6 mois à deux ans, régime militaire, indemnisation 300 euros/mois dont 140 euros placés sur un compte d'épargne perçus uniquement si les 2 ans sont accomplis – encadrement important assuré par 80 à 120 personnes pris dans le tissu local – souhait : avoir un seul interlocuteur privé ou collectivité – bail emphytéotique 25 ans si privé, 49 ans si public – Ministère favorable à une implantation sur Monéteau compte tenu de l'environnement professionnel et économique local. L'éclatement du site entre restauration, enseignement et hébergement posant souci, le projet est étudié sur les 6 hectares de terrains communaux disponibles au Sud du camp, dans ce cas une société de restauration est à rechercher pour la reprise du bâtiment.

TRAVAUX

AMENAGEMENT de la PLACE de la MAIRIE - étude préliminaire concertée

Vu le dossier phase étude préliminaire, comprenant la notice explicative, l'estimation des travaux et les plans ;
Vu le compte rendu du comité de pilotage réuni le 8 décembre 2005 pour examen des dites études préliminaires ;
Le conseil municipal valide la modification de la placette rue de l'Abreuvoir pour création d'une possibilité de retournement, la modification de l'accès à la cour contiguë de la cantine, sans démolition du préau garage qui sera réhabilité, et la clôture de la salle attenante, les abords de la Poste avec démolition du garage de la poste, la modification du tracé de la rue des Ecoles et la possibilité d'y implanter un abri bus, la nouvelle surface d'opération, la gestion de la circulation sans feux, prenant en compte les nouvelles données des flux et quantité de circulation, le calendrier, les études et travaux préparatoires.

CONSTRUCTION du GARAGE-RANGEMENT – avant-projet

L'avant projet du bâtiment garage-rangement dont la construction est prévue sur le terrain des services techniques, rue de la Chapelle est soumis au conseil. Le bâtiment, en bardage double peau, a une hauteur au faîtage de 8 m et une surface de 410 m² environ. Le coût estimatif du projet s'élève à **348 000 euros hors taxes**.

Le conseil municipal accepte le dossier présenté, autorise le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant, sollicite la subvention du conseil général au titre des constructions publiques (30% sur plafond de 76 225 € de Travaux), retient l'appel d'offre ouvert comme mode de consultation, rappelle que les crédits seront ouverts au budget 2006.

ASSAINISSEMENT PLUVIAL - avenue de la Seiglée :

L'avant projet établi par la DDE est soumis au conseil. Il est situé entre le lotissement du Carron et le Ru Fagot et porte sur la réalisation d'un réseau de collecte des eaux pluviales du secteur afin d'éviter les dysfonctionnements potentiels sur les réseaux existants en aval.

Le coût du projet s'élève à **52 600 euros HT**.

Le conseil approuve le projet présenté, autorise le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant, sollicite la subvention du conseil général au titre des Travaux Annexes de Voirie (30 % plafond travaux 60 980 €), retient l'appel d'offre ouvert comme mode de la consultation, rappelle que les crédits seront inscrits au budget 2006.

Monsieur PONTHEU indique que la commune a refusé le rejet des eaux pluviales, du projet de lotissement de JONCHES, prévu dans le fossé longeant la voie SNCF, pour rejoindre le pont de la Mouille afin ne pas aggraver le dysfonctionnement actuel dans ce secteur.

Rue de Sommeville : réunies le 2 décembre en mairie, la commune, la DDE et l'entreprise EUROVIA ont fait le constat des malfaçons sur le carrefour rues de Sommeville et de la Liberté. L'entreprise reconnaît les faits et s'engage à reprendre le carrefour en enrobés classique avec adjonction de « dents de requins » et de passage piétons. Travaux de reprise prévus pendant les vacances scolaires de PÂQUES, avec fermeture pendant 2 jours de la route.

COMMISSIONS

URBANISME du 28 novembre : Compte tenu des éléments de recensement des besoins et des activités, il paraît nécessaire de réaliser deux salles distinctes, l'une réservée aux spectacles d'une capacité de 400 places et l'autre polyvalente pouvant recevoir 450 personnes. Le conseil décide de lancer les études dès 2006 sur les terrains jouxtant la bibliothèque et la salle de tennis actuelle, bien que l'acquisition des terrains ne soit toujours pas concrétisée.

SPORTS ET LOISIRS du 17 décembre : arrête le budget 2006

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil ne préempte pas sur les dossiers présentés.

INFORMATIONS DIVERSES

SPANC : Le schéma directeur est en cours d'élaboration. Les dépenses, de contrôle de l'assainissement non collectif, incombent désormais aux communes. Une taxe est instaurée.

ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE : Le projet a reçu un avis favorable de l'Agence de l'Eau pour l'attribution des subventions à hauteur de 40 % et d'un prêt sans intérêt à hauteur de 20 %.

STATION D'EPURATION : la construction de la nouvelle station ne générera pas une augmentation conséquente du prix de l'eau. De plus le mode de séchage thermique des boues est le plus sécurisant au niveau des odeurs.

PROJET NEXITY : L'aménagement privé d'un secteur d'habitations individuelles au lieudit les « Prés hauts » étudié sur l'ensemble de la zone I NA, sera réalisé par tranche. La commune réalisera les voiries principales et réclamera une participation au lotisseur en application de la Participation aux Voies et Réseaux (PVR).

ASSURANCES : le conseil adhère à la motion « Appel de Niort » demandant la reconnaissance des violences urbaines pour la prise en charge par l'Etat des dégâts consécutifs.

CONTRAT ENFANCE bénéficie d'un renouvellement de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2005. Le centre de loisirs et le bébébus fonctionnent bien.

Pas de nouvelle sur le projet de crèche, le poste de garde convoité, sera laissé à la commune ou aménagé par un privé. Le financement étant différent, il faut bien préciser crèche ou garderie.

COMMISSION TOURISME C.A. : Monsieur DUGNY donne le compte rendu de la dernière réunion : à compter du 1/01 la compétence de la Communauté des Communes, se traduit par des actions nouvelles, à savoir : recensement des richesses touristiques liées aux territoires viticoles et gastronomiques, promotion de nouveaux produits et des équipements de randonnée pédestre, développement des loisirs d'été en direction des jeunes, mise en place d'aires d'accueil des camping-cars.

Remerciements pour la participation au conte de Noël (320 enfants environ étaient présents).

C.D.E.C. : lors de la dernière réunion, BATIGRO a obtenu l'autorisation de s'agrandir, par contre le projet SETIM a été refusé, il sera fait appel en national.

La composition de la commission est inadmissible, il n'y a pas de réciprocité possible, SENS a obtenu l'ouverture à la commercialisation de 30 ha. Face au refus systématique pour les implantations commerciales sur la commune, un car gratuit sera mis en place un samedi par mois pour les magasins d'usine de TROYES.

INTERMARCHE : Le magasin devrait être repris avant la fin du mois, de nombreuses enseignes nationales sont très intéressées.

BOIS DU THUREAU : Une réunion en préfecture est prévue début janvier pour son entretien.

ROND POINT RD 84 / RUE DE LA CHAPELLE : La demande de dénomination reçue des Médaillés militaires est jugée prématurée.

CONSEIL LOCAL de SECURITE de PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) : Le conseil décide la mise en place d'un conseil local, pourront y être associées les autres communes du canton.

DECHETTERIE : La communauté nous rachète le terrain SARAIVA et réaménagement complètement la déchetterie.

Prochain conseil : LUNDI 9 JANVIER 2006

TOUR DE TABLE

- M. DUGNY : Distribution du magazine est prévue vers les 5 ou 6 janvier 2006.
- M. PONTHEU Rappelle que les services techniques ne sont pas à la disposition des habitants pour assurer le ramassage des ordures ou branchages.
- M. DUPAS Rappelle la commission pour le classement des maisons illuminées le 21 décembre à 18 h 30.
- Mme PETIT Une habitante des Dumonts s'inquiète de la circulation avec l'ouverture de la rue de la Chapelle sur la rue des Dumonts. REP : avec cette ouverture elle est reconnue comme voie et les gens du voyage ne peuvent plus s'installer sur le tourne bride, des bornes seront implantées ultérieurement.
- Mme SALA Satisfaite des quelques éléments lumineux installés rue de Seignelay.
- M. MOREL La demande de remboursement du comité des Fêtes pour les décorations de Noël sera examinée en janvier.
- M. JOANNIS Appelle le passage de Serge GIRARD
- Mme BLANVILLAIN Bien pour les illuminations rue de Sommeville, en ce qui concerne la Mairie le résultat est peu probant.
- M. IMBERT Rappelle la randonnée de Monéteau le 8 janvier

PUBLIC

- M. ROUGER Remerciements pour le repas des anciens mais sonorisation trop forte
- M. BLANDET reprise des trottoirs rues Fête Dieu et Courtis-Robin, non terminée ; REP : ce qui a été détérioré a été repris par l'entreprise, quelques reprises en enrobés seront faites en 2006 avec les travaux rue de l'Yonne.
-